

Pour les parents de A à Z 2023-2024

ABSENCE : Lorsque votre enfant doit s'absenter, vous devez aviser directement le secrétariat au 450 467-7736, poste 5 ainsi que le service de garde au poste 6, soit par message téléphonique sur la boîte vocale en nous donnant le **motif** et la **durée** de son absence. Vous pouvez également nous communiquer l'information par courriel : pommerai@cssp.gouv.qc.ca et garde.pommerai@cssp.gouv.qc.ca. Vous pouvez également signaler l'absence de votre enfant via le Mozaik portail.

ALIMENTATION : Il est bien certain qu'un bon déjeuner donne le ton à la journée de votre enfant. À l'école, nous privilégions les collations santé telles que : fruits, légumes, produits laitiers, craquelins, etc.

ALLERGIES : Si votre enfant souffre d'allergie(s), il est très important de nous en informer. Notre infirmière nous fournira des protocoles à appliquer en cas de besoin.

ARGENT DE POCHE : Nous demandons aux élèves de ne pas apporter d'argent de poche à l'école. Cela évitera les pertes, vols, échanges et achats de biens appartenant à d'autres élèves ou à des commerces avoisinants.

ASSURANCE-ÉCOLIER : Le centre de services scolaire ne détient pas d'assurance-accident pour les élèves. Il est de la responsabilité des parents de souscrire annuellement au bénéfice de chacun de leurs enfants d'âge scolaire à une telle assurance auprès d'un assureur privé.

BIBLIOTHÈQUE : Nous offrons une période de bibliothèque à nos élèves grâce à la collaboration précieuse de parents bénévoles. Les élèves sont responsables des livres empruntés. Tout livre perdu ou abîmé devra être remboursé par le parent.

BRIGADIERS : Des brigadiers sont en poste, à l'intersection du boulevard de Montenach et de la rue de la Pommerai, à l'entrée et à la sortie des élèves. Les élèves doivent traverser avec le brigadier et respecter les consignes de ce dernier.

BRIS DE MATÉRIEL : En cas de bris ou de perte de tout matériel scolaire, l'école se réserve le droit de réclamer le remplacement ou le remboursement aux parents.

CELLULAIRES ET AUTRES : Conformément à la directive ministérielle, l'utilisation des cellulaires, des écouteurs Bluetooth et autres appareils mobiles personnels (iPod, tablette électronique, montre intelligente (Fitbit, Apple Watch, etc.)), ordinateur ou appareil photo est interdite dans les locaux de classes (incluant les gymnases) où sont dispensés les cours, sauf dans les cas suivants :

- Lors de modalités d'intervention pédagogique prises par l'enseignant; ou
- Si l'état de santé d'un élève le requiert*; ou
- Si les besoins particuliers d'un élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage le requièrent*.

* Chaque situation visée devra être analysée par la direction de l'établissement.

L'élève qui décide d'apporter de tels appareils à l'école doit les conserver dans son casier ou les déposer, au début de la journée, dans l'espace prévu à cet effet dans la classe.

En cas de non-respect de ces règles, un membre du personnel pourra saisir l'appareil de l'élève et celui-ci sera rendu à la fin de la journée. En cas de récidive, la direction de l'école pourrait demander aux parents de l'élève de venir chercher l'appareil à l'école. Une autre sanction, par exemple une retenue, pourrait être imposée à l'élève.

CHAUSSURES : Il est recommandé de porter des chaussures attachées et soutenant bien le pied pour éviter les blessures et permettre à l'élève de pratiquer différentes activités dans la cour et au gymnase en toute sécurité. **Il est aussi fortement recommandé d'avoir deux paires de chaussures : une pour l'intérieur et l'autre pour l'extérieur.**

CHIEN : Aucun chien ou animal n'est permis sur le terrain de l'école. Vous ne pouvez pas apporter votre animal lorsque vous venez reconduire ou chercher votre enfant entre 7 h et 18 h, exception faite des chiens entraînés au soutien des personnes à besoins particuliers.

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT : Les réunions sont annoncées dans le courrier familial et sur le site Internet de l'école. Pour toute question ou commentaire, vous pouvez consulter la page <http://delapommeraiie.csp.qc.ca/administration/#conseil-detablissement> où vous pourrez trouver l'adresse courriel du président(e) du conseil.

DÉBARCADÈRE : Le débarcadère en avant de l'école est réservé aux autobus ou aux berlines des élèves. Vous pouvez y déposer vos enfants, mais évitez de vous y attarder puisque cet endroit doit servir d'abord aux autobus et aux berlines. Des trottoirs ou des sentiers sont prévus pour la circulation des élèves à l'extérieur. **Conséquemment, l'élève ne doit en aucun temps circuler dans le stationnement.** Vous pouvez attendre votre enfant marcheur au débarcadère sur le boulevard de Montenach. La cour d'école est réservée au service de garde jusqu'à 18 h et aucun parent ne doit s'y présenter. C'est une question de sécurité.

DÉPART HÂTIF : Les départs avant la fin des classes sont évidemment à éviter. Si votre enfant devait exceptionnellement quitter l'école plus tôt, vous devez absolument en informer l'enseignant(e), la secrétaire et le service de garde (si votre enfant le fréquente).

FERMETURE DE L'ÉCOLE : Le centre de services scolaire, www.cssp.gouv.qc.ca, est le meilleur endroit pour vous informer. Vous pouvez également consulter la page facebook du centre de services scolaire, regarder la télévision à **TVA, SRC**, ou encore écouter la radio aux postes **95,1** et **98,5**.

HOP HOP : Votre enfant va au service de garde et vous souhaitez qu'il soit déjà prêt lorsque vous venez le chercher ? Téléchargez l'application HopHop. Recherchez ce logo dans moteur de recherche d'applications :



HORAIRE : Pour les élèves du préscolaire, le matin, la cloche sonne à 8 h. Les élèves peuvent se présenter seuls sur la cour à partir de 7 h 50. Le dîner est de 11 h 25 à 12 h 50. En début d'après-midi, la cloche sonne à 12 h 50 et les classes se terminent à 14 h 22. Les élèves marcheurs peuvent se présenter seuls sur la cour à partir de 12 h 40.

Pour les élèves du primaire, le matin, la cloche sonne à 8 h. Les enfants peuvent se présenter seuls dans la cour à partir de 7 h 50. Le dîner est de 11 h 25 à 12 h 50. En début d'après-midi, la cloche sonne à 12 h 50. Les élèves peuvent se présenter dans la cour à partir de 12 h 40. Les classes se terminent à 15 h 15.

MÉDICAMENTS : À l'exception du service de garde où les médicaments sont sous clé, l'école ne conserve et n'administre aucun médicament aux élèves sauf dans des cas requis par une autorité médicale. Seuls les médicaments prescrits, dans leur contenant original, fournis avec la prescription et où le nom de l'enfant apparaît, seront autorisés et administrés. Un formulaire d'autorisation remis par l'école devra être signé par le parent à cet effet.

OUBLI DE MATÉRIEL : L'élève n'a pas la permission de retourner dans sa classe après les heures de cours. Il doit prévoir tout son matériel nécessaire avant de quitter la classe. De plus, les élèves **ne sont plus appelés en classe** pour les différents oublis. Ils devront venir les chercher au moment opportun (récréation ou heure du midi) à l'entrée de l'école. Veuillez prendre soin de les identifier clairement au nom de l'enfant. **En fin de journée, après 15h15, il est impossible de retourner en classe pour aller chercher du matériel oublié.**

PERMISSION DE SORTIR : Si, pour une raison ou une autre, vous autorisez votre enfant à se rendre au domicile d'un autre élève (enfant qui prend l'autobus), nous devons recevoir **votre autorisation écrite** ainsi que celle du parent de l'élève qui reçoit. Il est interdit à un élève non-transporté de monter à bord de l'autobus scolaire pour se rendre chez un ami. **Nous devons également recevoir une autorisation écrite si vous voulez que votre enfant quitte l'école sans un adulte.**

POMMETIER (informations destinées aux parents) : Nous vous faisons parvenir, par courriel, sous le thème du « Pommetier », les informations mensuelles de l'école. C'est un moyen de communiquer avec vous sur diverses facettes de la vie à l'école de votre enfant. De plus, il regorge d'informations plus que pertinentes. Il est très important de mettre à jour votre adresse électronique en informant le secrétariat par téléphone ou par courriel afin de recevoir la communication.

REPAS CHAUDS : Pour les élèves dîneurs, un service de traiteur est offert. Vous pouvez commander en ligne à l'adresse suivante : <https://rouletapomme.ca/>.

RETARD : Si votre enfant est en retard (après 8 h ou après 12 h 50), il doit **absolument se présenter au secrétariat afin de signaler son arrivée et donner la raison de son arrivée tardive**. Les retards seront comptabilisés par l'enseignant(e). En cas de retards trop fréquents, nous communiquerons avec vous afin de trouver des moyens d'améliorer la situation.

SÉCURITÉ ET VISITEURS : **Personne n'est autorisé à circuler dans l'école sans en avoir informé la secrétaire.** Tout visiteur doit avoir l'autorisation de circuler dans l'école et doit signer un registre à l'entrée et à la sortie.

SERVICE DE GARDE : Notre service de garde est en opération de 6 h 45 à 18 h. La technicienne peut répondre à toutes vos questions sur ce service. 450 467-7736, poste 6 ou garde.pommerie@cssp.gouv.qc.ca.

SITE WEB : <http://delapommerie.csp.qc.ca>

STATIONNEMENT : Des aires de jeux, des trottoirs ou des sentiers sont prévus pour la circulation des élèves à l'extérieur. Conséquemment, **l'élève ne doit pas circuler dans le stationnement.** Vous comprendrez que **vous ne pouvez faire descendre votre enfant de la voiture dans le stationnement.** C'est une question de sécurité. Le stationnement est petit et réservé au personnel de l'école entre 7 h et 16 h.

SURVEILLANCE : La surveillance sur la cour débute dix minutes avant l'entrée des élèves, soit à 7 h 50 le matin et à 12 h 40 l'après-midi. L'élève non-inscrit au service de garde ne doit pas arriver dans la cour avant le début de la surveillance. Afin d'avoir une surveillance efficace et protectrice, il est important de respecter les heures d'arrivée.

TÉLÉPHONE : Aucun élève n'est autorisé à utiliser un cellulaire à l'école. Si l'élève doit exceptionnellement téléphoner, il pourra le faire uniquement au secrétariat ou à l'infirmierie de l'école après en avoir obtenu la permission.

URGENCE-AMBULANCE : En cas d'urgence, le personnel de l'école prendra les mesures nécessaires pour voir à donner les premiers soins à l'élève. Si l'état de santé de l'élève nécessite un transport en ambulance, celui-ci sera aux frais des parents.

VACANCES FAMILIALES : Tenant compte des exigences de la loi sur l'Instruction publique, ces absences peuvent nuire aux études des élèves et sont contraires aux politiques de l'école. Les parents sont tenus de prendre les moyens requis pour que leur enfant participe aux activités de l'école selon le calendrier scolaire et l'horaire établi.

Si, malgré ces principes, les parents décident de faire manquer des jours de classe à leur enfant, les exigences qui suivent devront s'appliquer.

Exigences :

- L'élève qui s'absente pendant l'année scolaire **doit en avoir averti la direction, le secrétariat et son enseignant(e)** par une note rédigée et signée par les parents.
- Les parents ne doivent pas s'attendre à obtenir, de la part des enseignants de leur enfant, des cours de récupération portant sur le contenu de la matière vue pendant son absence. De plus, les enseignants ne sont pas tenus de fournir des travaux scolaires en raison de cette absence.

VIOLENCE : Aucun geste de violence ou y ressemblant n'est toléré. Aucune parole vulgaire, dégradante, méprisante ou carrément violente n'est acceptée non plus. Si votre enfant apporte à l'école des objets personnels à caractère violent, ceux-ci pourront être confisqués par la direction de l'école. Au sujet de la violence sous toutes ses formes, c'est **tolérance zéro**. Vous pouvez consulter notre plan de lutte contre la violence et l'intimidation à l'école sur le site internet de l'école.

VÊTEMENTS : Les élèves doivent porter des vêtements propres, convenables à l'école et adaptés aux saisons et sur lesquels il n'y a aucun message prônant la violence, le sexisme ou le racisme. Aussi, nous vous demandons d'éviter le port de camisoles à bretelles spaghetti, jupes ou shorts trop courts. Il est également suggéré d'identifier tous les vêtements de votre enfant. Nous avons des bacs pour les objets perdus et ceux qui sont identifiés n'y restent pas longtemps. Deux fois par année, les objets perdus non réclamés sont remis au comptoir familial de Mont-Saint-Hilaire.



Bretelles « spaghetti » (pas autorisées)
Bretelles « lasagne » (acceptées)

